

d'amender le règlement No 50 est sur l'ordre du jour du Conseil, et il l'assure qu'il fera son possible pour soulever la discussion de cette question à la prochaine assemblée du Conseil.

2.—M. l'échevin Guay se présente devant la Commission et demande de substituer le côté Ouest au côté Est pour la construction d'un trottoir permanent sur la rue du Collège, entre les rues St-Jacques et St-Antoine.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$2,083, affecté à la construction d'un trottoir permanent sur le côté Est de la rue du Collège, à partir de la rue St-Jacques jusqu'à la rue St-Antoine, et d'appliquer ledit montant à payer le coût de la construction d'un trottoir permanent sur le côté Ouest de la rue du Collège, à partir de la rue St-Jacques jusqu'à la rue St-Antoine, conformément aux articles 453 et 456 de la charte de la Ville telle qu'amendée, moitié payable par les propriétaires intéressés et moitié par la Ville.

3.—MM. les échevins Guay et David se présentent devant la Commission au sujet de l'exhaussement du niveau des trottoirs des rues Dagenais et Ste-Marie.

L'inspecteur de la Ville déclare qu'il faudrait exhausser le niveau d'environ 3 pieds, ce qui ne serait pas un changement de niveau, mais seulement l'établissement du niveau réglementaire.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur l'exhaussement au nouveau niveau réglementaire desdits trottoirs, de déterminer la différence entre le niveau actuel et le nouveau niveau suivant les plans du quartier St-Henri (autrefois municipalité de St-Henri), de spécifier aussi quelle serait la position de la "Montreal Water & Power Co." à cet égard, de dire enfin si la Ville ne sera pas tenue responsable en dommages; et, de plus, de produire une copie de la correspondance échangée entre la "Montreal Water & Power Co." et l'inspecteur de la Ville à ce sujet.

4.—M. l'échevin Turner se présente devant la Commission et demande que soit réparée la chaussée des rues Wellington et St-Patrice; il demande aussi des trottoirs en bois sur la rue Wellington.

L'inspecteur de la Ville informe M. l'échevin Turner qu'il ne peut pas se procurer de pierre à macadam pour ces réparations.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

5.—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission à l'appui d'un rapport de l'inspecteur de la Ville au sujet de l'inscription, dans le répertoire des rues publiques, suivant l'article 410 de la charte de la Cité, de certaines rues dans le territoire récemment annexé à la Ville de Montréal et faisant partie du quartier St-Denis.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

*Résolu:* Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si la Ville peut inscrire les rues en question comme rues publiques, suivant l'article 410 de la charte de la Ville?

6.—M. l'échevin Lavallée se présente devant la Commission et demande que l'on opère un virement pour paver les rues St-André et Mentana, à partir de la rue Cherrier jusqu'à la rue Roy.

Question différée.

7.—M. l'échevin Major se présente devant la Commission et demande que l'on pave l'intersection de la rue Rachel et le Parc LaFontaine.

Question différée.

8.—M. l'échevin Sadler se présente devant la Commission et demande, attendu que la "Montreal Street Ry. Co." ne peut faire cette année les travaux sur la rue Ste-Catherine, à partir de la rue Du Fort jusqu'aux limites de la Ville, que le pavage de la rue Guy soit prolongé jusqu'à la rue Dorchester à même le montant affecté au pavage de la rue Ste-Catherine.

Question différée.

#### REQUETES, ETC.

9.—De plusieurs propriétaires, demandant l'autorisation de maintenir leurs marquises ou auvents déjà construits en face de leurs propriétés.

Déposées sur le bureau, et

of the day now before Council, and that he would do his utmost to bring the matter up at the next meeting of Council.

2.—Ald. Guay appeared before the Committee and asked to substitute the western side to the east side, for the construction of a permanent sidewalk on College street, between St. James and St. Antoine streets.

On motion of Ald. Lapointe, it was

*Resolved:* That a report be made to Council asking to vary a sum of \$2,083 for the construction of a permanent sidewalk on the east side of College street, from St. James to St. Antoine street, and apply said amount to the payment of cost for the laying of permanent sidewalks on the west side of College street, from St. James to St. Antoine streets, in accordance with articles 453 and 456 of the City charter, as amended; cost payable one-half by the City and one-half by the interested proprietors.

3.—Ald. Guay and David appeared before the Committee anent the raising of the sidewalk level in Dagenais and St. Mary streets.

The City surveyor stated that the level should be raised by about 3 feet; that it will not actually be a change of level, but giving to the sidewalks their proper official level.

On motion of Ald. Giroux, it was

*Resolved:* That the City surveyor be asked to report on the raising of the said new sidewalks to the official level, and to state what is the difference between present level and the new one according to the plans of St. Henry ward (formerly Municipality of St. Henry) and what would be the attitude of the Montreal Water & Power Co. in the matter, and to say whether the City would be held responsible for damages; and also, that a copy of the correspondence exchanged between the Montreal Water & Power Co. and the City surveyor be filed.

4.—Ald. Turner appeared before the Committee and asked that the Wellington and St. Patrick streets roadway be repaired, and also the wooden sidewalks on Wellington street.

The City surveyor informed Ald. Turner that he cannot get macadamizing stone.

Referred to the City surveyor.

5.—Ald. Duquette appeared before the Committee in support of the City surveyor's report anent the inscription of certain streets as public streets in the territory recently annexed to the City, and forming part of St. Denis ward, in the street register, in accordance with article 410 of the City charter.

On motion of Ald. Giroux, it was

*Resolved:* That the Law Department be asked to give an opinion as to whether the City can, in view of article 410 of the City charter, inscribe said streets as public streets, in the street register.

6.—Ald. Lavallée appeared before the Committee and asked that a certain sum be varied for the paving of St. André and Mentana streets, from Cherrier to Roy street.

Consideration deferred.

7.—Ald. Major appeared before the Committee and asked that the intersection of Rachel street and of LaFontaine park, be paved.

Consideration deferred.

8.—Ald. Sadler appeared before the Committee and asked that as the Montreal Street Ry Co., could not proceed with its work this year, on Ste. Catherine street, from Fort street to the City limits, that the paving of Guy street be extended to Dorchester street, the amount to be taken from the appropriation voted the paving of Ste. Catherine street.

Consideration deferred.

#### PETITIONS, ETC.

9.—From several proprietors asking that they be allowed to maintain their porticoes or wooden awnings in front

Laid on the table.